

## **CHARTE DU COUREUR-ENGAGEMENT POST COVID 19**

Conscient que la participation doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le Gouvernement et de nos valeurs environnementales en tant que coureur sur la course RUN DES PERTUIS 2021, je m'engage à :

1°) Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou a forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2°) Prendre connaissance des prescriptions COVID, annexées au Règlement Intérieur, et parues sur le Site du Run des Pertuis ([www.courseapied-larochelle-iledere.fr](http://www.courseapied-larochelle-iledere.fr)) et signer la présente charte.

3°) Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'Organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie,
- Courir en respectant un maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée,
- Ne pas cracher au sol, et se moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle (un paquet de mouchoir sera donné à chaque coureur),
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique, respecter et laisser les lieux publics propres.
- Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...)

4°) Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

5°) Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

6° Accepter en prenant part à l'événement que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte)

7°) Si j'ai présenté la COVID 19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts

intenses et ma participation à la compétition est possible notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

8°) Ne pas courir si je présente les symptômes de la Covid 19 depuis moins de 14 jours.

9°) Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid 19 de l'Organisation du **RUN des PERTUIS, M<sup>r</sup> DELAFOSSE Philippe**, n° tel. **06 82 10 09 11** en cas de déclaration de la maladie après la course.

10°) Télécharger et enregistrer sur l'application **TousAntiCovid** préalablement à ma venue sur l'événement.

11°) Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports.

Nom, prénom

Date et signature :